Ville-Marie
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 22 novembre 2017 à 19 h 800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseiller du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné

ABSENCES :

Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
Me Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux Entreprises
Martine Dubuc, commandante du poste 12 du Service de police
Danik Guerrero, commandant du poste 20 du Service de police
Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

---

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 02. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 143, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 1420, rue Crescent : Aucune intervention
- 1240, rue du square-Phillips : Aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public

Aucune demande

10.04 - CA17 240555

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Lucien Landry
- 1462, rue Panet
- Immeuble Crèche de la Miséricorde

Monsieur Réal Carbonneau
- AIRBnB

Madame Lioudmila Zoueva
- Square Philipps

Madame Dolores Zappavigna
- Qualité de vie rue Frontenac

Madame Wanda Luz
- Carré Viger

CA17 240556

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;
Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry
Mme Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 13.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858006

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Yvan Gélinas
- Vignettes

Monsieur Christian Murphy
- Éclairage du nouveau garage municipal, rue Ontario

Madame Irène Mayer
- Herbe à poux

Monsieur Michel Benoit
- Formule E

Monsieur André Querry
-Gouvernance dans l'arrondissement de Ville-Marie
- Projet Bourbon

CA17 240557

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 13, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Cathy Wong
M. Robert Beaudry, Mme Sophie Mauzerolle, M. Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858006

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Véronica Islas
- Félicitations à Mme Plante
- Entente Ville-MESS ville-midi

Madame Cécile Deschamps
- Félicitations à Mme Plante

Madame Claire Adamson
- AirBNB

Monsieur Ludvic Moquin-Beaudry
- Aménagement de la rue Ontario et de la rue Berri

Monsieur Nicola Zoghbi
- Pistes cyclables dans l'arrondissement de Ville-Marie
- circulation sur la rue Champlain

Monsieur André Gagnon
- Registre pour le projet Bourbon

Monsieur Robert Hajaly
- Hôpital général de Montréal pour enfants
- Écoles primaires dans Peter-McGill

Madame Yan Peng Li
- Compresseurs

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune intervention

CA17 240558

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240559

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1170858007

CA17 240560

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1170858009

CA17 240561

Prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 novembre 2017 relatif au projet particulier autorisant la construction du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est (complexe Le Bourbon)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt de certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 8 novembre 2017 relatif au projet particulier autorisant la construction du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est (complexe Le Bourbon).

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1170858010

CA17 240562

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858006

CA17 240563

Approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel pour la réalisation de « Mé-tisse ta communauté » et accorder une contribution de 5 620 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2018, avec le Carrefour de ressources en interculturel pour la réalisation de « Mé-tisse ta communauté », un projet d'échanges interculturels à travers la création de vêtements traditionnels;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 5 620 $;

D’imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1175179008

CA17 240564

Modifier la résolution CA17 240312 afin de remplacer le bénéficiaire A'shop Création par 9267662 Canada associations inc.

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240312 adoptée à sa séance du 14 juin 2017, accordé une contribution de 5 910,00 $ à A'Shop OBNL pour la réalisation de projets de murales pour la saison 2017;
Attendu que le chèque aurait dû être émis à 9267662 Canada associations inc. :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

Modifier la résolution CA17 240312 afin de remplacer le bénéficiaire A'shop Création par 9267662 Canada associations inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1176890010

CA17 240565

Approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre d'un projet en sécurité urbaine afin de prolonger la convention jusqu'au 31 mars 2018

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240595 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, approuvé la convention, d'une durée d'un an, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du Projet sur la sécurité dans les milieux de vie;
Attendu que l'organisme s'engage à réaliser le plan d'action prévu non pas au 14 décembre 2017 mais au 31 mars 2018 :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D’approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre d’un projet en sécurité urbaine afin de prolonger la convention jusqu’au 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1163405005

CA17 240566

Autoriser une dépense de 689,90 $ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 32e édition de la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive de Montréal

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser la participation de l'arrondissement Ville-Marie à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive de Montréal, qui a eu lieu 3 novembre 2017;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 689,90 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1175038007

CA17 240567

Approuver la convention, se terminant au 31 décembre 2018, avec Clowns sans frontières et accorder une contribution de 2 000 $ pour le projet « Nez à Nez avec Montréal », un circuit découverte mis en place par des personnes issues de milieux défavorisés et ethnoculturels de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Clowns sans frontières pour la réalisation du projet « Nez à Nez avec Montréal » pour les jeunes issus de milieux défavorisés et ethnoculturels de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 2 000 $;

D’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1175907003

CA17 240568

Modifier la résolution CA16 240606 et approuver la convention modifiée avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport jeunesse » afin de réduire la contribution accordée de 2 149,93 $ pour un montant total de 17 850,07 $

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240606 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, accordé une contribution de 20 000 $ au Centre Jean Claude Malépart dans le cadre du programme « passeport jeunesse »;
Attendu qu'à la suite de l'analyse de la reddition de compte reçue, comportant des soldes, la contribution totale versée sera de 17 850,07 $:

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA16 240606 et d'approuver la convention modifiée avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport jeunesse » afin de réduire la contribution accordée de 2 149,93 $ pour un montant total de 17 850,07 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1160173006

CA17 240569

Approuver la convention, se terminant au 15 juin 2018, avec Missions Exeko et accorder une contribution de 15 000 $ pour le projet « idAction », un projet d'art, de création et de réflexion dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 15 juin 2018, avec Missions Exeko pour la réalisation du projet « idAction », un projet d'activités philosophiques dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1175907004

CA17 240570

Approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 30e édition d'Image + nation dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 12 500 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention avec Diffusions gaies et lesbiennes du Québec pour la réalisation de la 30e édition d'Image + nation dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 500 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1176673018

CA17 240571

Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 10 000 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 $;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1176673016

CA17 240572

Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 $, taxes incluses

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux d'une superficie totale de 13 353 pi², situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1174069017

CA17 240573

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240574

Approuver deux conventions, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart et Projet LOVE : Vivre sans violence dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 20 000 $

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les deux conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et Projet LOVE : Vivre sans violence dans le cadre du programme « Passeport jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 $ au Centre Jean-Claude-Malépart;
- 10 000 $ au Projet LOVE : Vivre sans violence;

D'imputer cette dépense totale de 20 000 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1170173003

CA17 240575

Résilier le contrat de services professionnels de 69 559,88 $ avec Agence Reliefdesign.ca. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Marcelle-Barthe

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240155 adoptée à sa séance du 11 avril 2017,

accordé un contrat à Agence ReliefDesign.ca.inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Marcelle-Barthe (appel d'offres sur invitation VMI-17-001 - 2 soumissionnaires);

Attendu qu'un appel d'offres pour les travaux de réaménagement du parc Marcelle-Barthe a été lancé ultérieurement et dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 août 2017;

Attendu que les prix obtenus ont été supérieurs à ceux du budget prévu pour ce projet :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De résilier le contrat accordé à AgenceRelief design.ca. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier dans le cadre du projet de réaménagement du parc Marcelle-Barthe;

D'acquitter les honoraires pour les services rendus en date du 21 septembre 2017, au montant de 24 604,66 $;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1176164002

CA17 240576

Autoriser une dépense additionnelle de 6 031,71 $, pour un montant total de 99 908,80 $, dans le cadre du contrat à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240475 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, accordé un contrat à Clean Water Works inc. (CWW Réhabilitation) pour des travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation VMI-17-018 - 2 soumissionnaires);

Attendu que les travaux à réaliser ont été supérieurs aux prévisions :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

Autoriser une dépense additionnelle de 6 031,71 $, pour une somme totale de 99 908,80 $, dans le cadre du contrat accordé à Clean Water Works inc. pour les travaux de réparation sans tranchée de la conduite d'égout en brique de la Côte du Beaver Hall entre la rue Belmont et l'avenue Viger Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1176937005

CA17 240577

Autoriser une dépense additionnelle de 28 743,75 $ afin d'augmenter à 988 262,28 $ le contrat accordé au Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA14 240629 adoptée à sa séance du 12 novembre 2014, accordé un contrat à (178001 Canada inc.) Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles pour une période de 3 ans, du 29 novembre 2014 au 28 novembre 2017 (appel d'offres public 14-13945 - 3 soumissionnaires);

Attendu que des travaux de rejointement du pavé de la Promenade des Artistes au Quartier des Spectacles se sont avérés nécessaires;

Attendu que ces travaux n'étaient pas prévus au contrat :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 743,75 $ afin d'augmenter à 988 262,28 $ le montant du contrat accordé au Groupe Nicky pour l'entretien du Quartier des spectacles;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 CTA1144405007

CA17 240578

Résilier le contrat de 75 958,23 $, pour une durée de 6 mois, à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240472 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, accordé un contrat à Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres sur invitation 17-16381 - 3 soumissionnaires);

Attendu que le contractant figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) depuis le 21 septembre 2017 :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De résilier le contrat de 75 958,23 $ accordé Groupe TRX inc. pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1176937003

CA17 240579

Accorder un contrat de 85 982,73 $ à les Serres Y.G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2018 et autoriser une dépense maximale de 85 982,73 $ (appel d'offres sur invitation 17-16485 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense de 85 982,73 $ pour la fourniture des fleurs annuelles 2018 (appel d'offres sur invitation 17-16485 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme Les Serres Y. G. Pinsonneault inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 85 982,73 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1176071008

CA17 240580

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet « Décorations hivernales 2017-2018 » sur les rues Saint-Paul, de la Commune et la Place Jacques-Cartier et accorder une contribution de 100 000 $

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D’approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour le projet « Décorations hivernales 2017-2018 » sur les rues Saint-Paul et de la Commune et sur la Place Jacques-Cartier;

D’accorder, à cette fin, une contribution de 100 000 $;

D’imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1170318009

CA17 240581

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur totale de 9 504 $, par année

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud;

D'accorder, à cette fin, sous forme de prêt d'installation, une contribution d'une valeur de 9 504 $ par année.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1175038003

CA17 240582

Approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2018, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2017 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017-- 2018) et accorder une contribution de 18 504 $

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2018, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2017 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 4 626 $ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 4 626 $ à l'Association les Chemins du Soleil;
- 4 626 $ à Oxy-jeunes;
- 4 626 $ à Direction chrétienne (Innovation jeunes);

D'imputer cette dépense totale de 18 504 $, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1174105006

CA17 240583

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour étude et adoption, les articles 20.20 à 20.24.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240584

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde et accorder une contribution, sous forme de prêt d'installation, d'une valeur de 5 301 $, par année

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde;

D'accorder, à cette fin, sous forme de prêt d'installation, une contribution d'une valeur de 5 301 $, par année.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1175038004

CA17 240585

Accorder un contrat de 60 403,26 $ à Mécano Industrie 2015 inc. pour la réparation et l'entretien d'installation électromécanique à la Place d'Armes et autoriser une dépense maximale de 60 403,26 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-012 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 60 403,26 $, pour la réparation et entretien d'installation électromécanique à la Place d'Armes pour une durée de trois ans (appel d'offres public VMI-17-012 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Mécano Industrie 2015 inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 60 403,26 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1170225006

CA17 240586

Autoriser une dépense additionnelle de 44 397,25 $ pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford et modifier la convention afin d'augmenter la valeur des honoraires du contrat de services professionnels avec Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. en majorant le montant total de 119 339,45 $ à 163 736,70 $

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA15 240282 adoptée à sa séance du 8 juin 2015, accordé un contrat à Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. pour l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford (appel d'offres public VMP-15-007 - 5 soumissionnaires);

Attendu que les honoraires doivent être ajustés à la suite des changements de programme des travaux et aux conditions du marché :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D’autoriser une dépense additionnelle de 44 397,25 $ pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford;

De modifier la convention afin d’augmenter la valeur des honoraires du contrat de services professionnels avec Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. en majorant le montant total de 119 339,45 $ à 163 736,70 $;

D’imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1150225001

CA17 240587

Ratifier une dépense supplémentaire de 60 963,57 $ pour le paiement de trois factures liées à l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé conformément à l'entente-cadre 891421

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240492 adoptée à sa séance du 6 octobre 2016, autorisé une dépense maximale de 550 000 $ pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour la période d'octobre 2016 à septembre 2017, conformément à l'entente-cadre 891421 intervenue entre la Ville de Montréal et Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp.;

Attendu qu'une dépense de 60 963,57$ supplémentaire s'avère nécessaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De ratifier une dépense supplémentaire de 60 963,57 $ pour le paiement de trois factures liées à l'élimination et le traitement des sols contaminés non caractérisé conformément à l'entente-cadre 8914211;

D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1167203008

CA17 240588

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 300 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 $ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 1 000 $ à l'Association des familles du Centre-Sud;
- 500 $ au Jardin communautaire Sainte-Marie;
- 200 $ au RAPLIQ;
- 1 200 $ à Innovation Jeunes;
- 450 $ à la Société écocitoyenne de Montréal;
- 5 000 $ à Action Centre-Ville;
- 1 500 $ au Carrefour socioculturel du Centre Afrika;
- 4 250 $ au Club optimiste Saint-Jacques;
- 2 500 $ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc;
- 3 000 $ à La Relance Jeunes et Familles (RJF) inc;
- 200 $ à Univers des chiens inc;
- 500 $ au Musée Marguerite-Bourgeoys;
- 4 000 $ au Carrefour alimentaire Centre-Sud.

D'imputer cette dépense totale de 25 300 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1170619008

CA17 240589

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De réunir pour étude et adoption, les articles 30.01 et 30.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240590

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2017

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1174870005

CA17 240591

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2017

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1175237001

CA17 240592

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir pour étude et adoption, les articles 40.01 et 40.06.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240593

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un stationnement souterrain avec des voies d'accès plus étroites que le minimum requis, ainsi que deux unités en double, pour le bâtiment situé au 1240, rue du square-Phillips (édifice Birks)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'aménagement d'un stationnement souterrain avec des voies d'accès plus étroites que le minimum requis, ainsi que deux unités en double, pour le bâtiment situé au 1240, rue du Square-Phillips, et ce, en dérogation à l'article 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1177400003

CA17 240594

Approuver, en vertu de la résolution CA13 240241, une garantie monétaire de 165 320 $ pour la démolition du bâtiment situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Ouest

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'exiger, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment situé aux 1953-1961, rue Sainte-Catherine Est, conformément aux conditions de la résolution CA13 240241, le dépôt d'une lettre de garantie de 165 320 $, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé;

Cette garantie monétaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1177199018

CA17 240595

Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble -1er projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour les lots 1 181 954 et 1 181 987 situés en bordure de la rue De La Gauchetière entre les rues Bernadette et Notre-Dame-de-Lourdes, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de démolir tout en conservant et restaurant la façade du 429, rue De La Gauchetière Est;
b) d'agrandir et de réunir les bâtiments situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, malgré les articles 9 et 177 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le tout substantiellement conforme aux plans signés et scellés par Menkes, Shonner, Dagenais, Letourneux, architectes, daté du 13 avril 2017 et estampillés par l'arrondissement le 4 octobre 2017;
c) d'occuper la totalité du bâtiment aux fins de l'usage « bureau »;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) respecter un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
b) conserver in situ et restaurer la façade du bâtiment situé au 429, rue De La Gauchetière Est afin de l'intégrer au projet d'agrandissement;
c) fournir, au dépôt de la demande de permis de transformation, des lettres d'ententes signées par chacun des locataires résidents au 441, rue de La Gauchetière Est ainsi que leur date de résiliation ou de fin de bail;
d) au dépôt de la demande de permis de transformation, fournir un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet qui met en valeur les façades tout en contribuant au confort de la rue;
e) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure de titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent:
i) préserver et mettre en valeur l'ensemble formé de deux immeubles
ii) les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

3) De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie bancaire de 115 075 $; cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux prévus au paragraphe 1 soient réalisés et qu'un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet soit fourni;

4) De fixer un délai de 60 mois pour l'obtention d'un permis de transformation pour les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
1174869010
pp 365

CA17 240596

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1er projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 134, 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
b) d'occuper le rez-de-chaussée (environ 232 m^2) du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée par rapport à un autre restaurant.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
1170607009
pp 366

CA17 240597

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 8e partie C)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 550 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 193 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 503 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 110 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 106 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1171204003

CA17 240598

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un volume en façade d'une hauteur d'un étage, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de deux étages, pour le bâtiment situé au 1420, rue Crescent

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1420, rue Crescent, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un volume en façade d'une hauteur d'un étage, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de deux étages, et ce, en dérogation à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1177303014

CA17 240599

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Robert Beaudry donne avis de motion de l'adoption d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
1170318007
(CA-24-275)

CA17 240600

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, le conseiller Robert Beaudry donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
1170318008
(CA-24-276)

CA17 240601

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, le conseiller Robert Beaudry donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
1170318005
(CA -24-277)

CA17 240602

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, le conseiller Robert Beaudry donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
1170318006
(CA-24-278)

CA17 240603

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Valérie Plante

De réunir pour étude et adoption, les articles 40.11 et 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858006

CA17 240604

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 9e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 9e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 551 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 504 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1176673017

CA17 240605

Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) - 1er projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Valérie Plante

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1041, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment à l'article 507 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

b) d'éclairer, par rétroéclairage, toute enseigne de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble autorisée conformément à la réglementation en vigueur, et ce, uniquement sur les plans de façade de la « construction hors toit » correspondant aux étages supérieurs implantés en retrait de la tour et compris dans la surhauteur autorisée pour ce bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

40.12
1177199017
pp 364

CA17 240606

Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) – 1er projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Valérie Plante

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 9, 237, 582 et 655.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

b) de démolir les 3 bâtiments existants;

c) de construire un bâtiment commercial de 4 étages, le tout substantiellement conforme aux plans A100 à A108, signés et scellés par M. Daniel Lapalme, architecte, estampillés par l'arrondissement le 9 novembre 2017;

d) d'occuper, aux fins d'un usage commercial autorisé de la catégorie M.8, une superficie de plancher supérieure à 200 m² par établissement;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) fournir, préalablement à la délivrance des certificats d'autorisations de démolition pour les bâtiments visés, le dépôt d'une lettre de garantie totale de 551 240 $, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, cette garantie monétaire devant demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés;

b) soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.13
1177199016
pp 362

CA17 240607

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 7e partie, B)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Valérie Plante

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 552 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 194 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 505 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 107 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1177209007

CA17 240608

Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption d'un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
1175384001
(CA-24-273)

CA17 240609

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

De réunir pour étude et adoption, les articles 50.01 à 50.04.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240610

Renouveler les mandats de 3 membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans soit du 8 décembre 2017 au 7 décembre 2019

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

De renouveler, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), les mandats de mesdames Anniken Kloster et Caroline Déom ainsi que de monsieur Louis Stabile, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans, soit du 8 décembre 2017 au 7 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1175289010

CA17 240611

Nommer 2 membres permanents et 2 membres substituts au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

De nommer, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de 2 ans, madame Maria Karteris et monsieur Karl Dorais Kinkaid à titre de membres permanents ainsi que mesdames Cloë Cousineau et Claudia Atomei, à titre de membres substituts du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1175289011

CA17 240612

Désigner une conseillère à titre de mairesse suppléante du 23 novembre 2017 au 30 juin 2018

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

De désigner la conseillère Sophie Mauzerolle, à titre de mairesse suppléante, du 23 novembre 2017 au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

51.03 1170858011

CA17 240613

Nommer un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

De nommer, en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de deux ans, à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme, la conseillère madame Sophie Mauzerolle, et à titre de vice-présidente de ce comité, le conseiller monsieur Richard Ryan.

Adoptée à l'unanimité.

51.04 1175289009

CA17 240614

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018 :

Date	Heure	Lieu	Adresse
13 février 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 mars 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

10 avril 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 mai 2018	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
12 juin 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
4 juillet 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 septembre 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 octobre 2018	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
13 novembre 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 décembre 2018	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1175237002

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 décembre 2017 à 19 heures, à la salle du conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 09.

70.02

Valérie Plante
Mairesse

Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA17 240623
lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2017